

27 JUIN 2018



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-et-Marne

MAIRIE DE FERRIERES-EN-BRIE
Madame Mireille MUNCH
Maire
Place Auguste Trézy
77 164 Ferrières-en-Brie

Melun, le 25 juin 2018

Dossier suivi par : Noémie LHERMITTE
Chargée d'Études en Urbanisme
Tél : 01.64.79.26.16
Email : noemie.lhermitte@cma77.fr

Vos Réf : DU/33 – CL/JZ

Objet : Avis de la CMA 77 sur l'arrêt du projet de PLU

Madame le Maire,

Suite à votre courrier du 18 mai 2018 nous sollicitant sur l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de votre commune, nous vous prions de trouver ci-joint les observations et les remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne.

Nous restons bien entendu à votre disposition concernant le développement et l'implantation d'activités artisanales sur votre territoire, ainsi que pour toutes autres problématiques liées à l'Artisanat.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente, et vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Elisabeth DETRY
Présidente

FERRIERES-EN-BRIE : ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Objet : Avis et remarques de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne

OBSERVATIONS/REMARQUES :

> La commune montre une volonté de développer son économie avec la réalisation d'une zone d'activité en continuité de l'existante et le maintien de son activité en centre-bourg. A titre d'information, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne (CMA77) souhaite rappeler que sont considérées comme entreprises artisanales :

- Les entreprises exerçant une activité professionnelle indépendante de production, de réparation, de transformation ou de prestation de services.
- Les entreprises dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 10 à la création. En cas de dépassement de ce seuil, elles peuvent rester immatriculées au Répertoire des Métiers sous certaines conditions, c'est ce que l'on appelle le « droit de suite ».

De ce fait, de très nombreuses activités, traditionnellement considérées comme commerciales, sont avant tout artisanales. Par exemple, un boulanger est souvent assimilé à un commerçant en raison des locaux utilisés (magasins avec vitrines). Mais en réalité, il relève en premier lieu de l'Artisanat dès lors qu'il fabrique ses pains et viennoiseries ; il en va de même pour les activités de types boucherie, pressing ou bijouterie. L'activité artisanale est autant présente dans les zones industrielles et commerciales que dans le centre-ville et les centralités de quartiers.

L'activité artisanale est autant présente dans les zones d'activités que dans le centre-ville et les centralités de quartiers.

Suite à ce constat et à la définition effectuée précédemment, la CMA77 souhaiterait que l'artisanat soit davantage mentionné au sein du PADD.

Il convient de faire remarquer que la création ou l'adaptation de locaux doit prendre en compte les besoins spécifiques des entreprises artisanales, notamment en termes de taille, d'accessibilité, de livraison et de stationnement (cf Livre Blanc de l'immobilier d'entreprise artisanale, transmis le 26 avril 2018).

> **Le rapport de présentation** peut être l'occasion de présenter quelques chiffres de l'Artisanat sur la commune de Ferrières-en-Brie. Ainsi, il existe 74 entreprises artisanales sur cette commune (source : Répertoire des métiers au 25/06/2018). La répartition des entreprises suivant les quatre grandes catégories d'activités (Alimentation : 5 entreprises, Bâtiment : 35 entreprises, Fabrication : 12 entreprises, Services : 22 entreprises) montre une présence plus marquée des entreprises du secteur du bâtiment dans cette commune (exemples : maçonnerie, plomberie, électricité, etc.), et une représentation moindre des entreprises de l'alimentation (exemples : boulangerie, boucherie, restauration rapide, etc.)